

SEANCE DU 11 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le onze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de monsieur Fabrice PELLETIER, Maire

Nombre de membres : 11

Nombre de présents : 10

Pouvoirs : 1

Quorum : 6

<p><u>Etaient présents :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- M François PELTIER- Mme Sylvie BOUET- Mme Roseline SKAPSKI- M Guy THEBAULT- M David JEHANNET- M. Yoann GANACHE- Mme Marie-José BROSSIN- M Pascal PETEL- M Franck PELLETIER	<p><u>Absents excusés :</u></p> <p>Mme Céline CHAUVET pouvoir donné à Mme BOUET Sylvie</p> <p><u>Absents :</u></p> <p><u>Secrétaire de séance</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Mme Sylvie BOUET
--	---

Monsieur le Maire demande le rajout à l'ordre du jour de l'admission en non-valeur sur le budget de l'eau

Délibération n°16 /2017

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE- ANNEE 2016

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur PELTIER François a délibéré sur le compte administratif de la commune, pour l'exercice 2016, dressé par Monsieur Fabrice PELLETIER, Maire. Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, comme suit :
 - Résultat de l'exercice 2016 :
 - - recettes de fonctionnement : 169 068.78 €
 - - dépenses de fonctionnement : 124 053.97
 - 45 014.81€**
 - - excédent de l'exercice 2015 : **220 907.53 €**
 - - excédent 2016 : = 220 907.53€ + 45 014.81€ = 265 922.34€
 - - recettes d'investissement : 5 109.32€
 - - dépenses d'investissement : 26 852.15€
 - 21 742.83€**
 - - excédent de l'exercice 2015 : **3 686.38€**
 - - déficit 2016 – 21742.83€ + 3 686.38€ soit **- 18 056.45€**
- Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion
- Arrête et approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DES RESULTATS 2016 – COMMUNE

Conformément à l'instruction M14 il convient d'affecter ce résultat.
Le compte administratif dégage un excédent de fonctionnement et un déficit d'investissement, il convient d'affecter le résultat afin de combler le déficit d'investissement comme suit :

- en fonctionnement :
 - excédent reporté : 247 865.89€ (compte 002 en recettes)

- en investissement :
 - déficit reporté : 18 056.45€ compte 001 en dépenses et 18 056.45€ en recettes compte 1068

Délibération n°17/2017

VOTE DES TAXES COMMUNALES

Les taxes sont reconduites et restent identiques à celles des 5 dernières années

- Taxe d'habitation : 8.20 %
- Foncier Bâti : 16.10 %
- Foncier Non Bâti : 28.10 %

Délibération n°18 /2017

VOTE DU BUDGET DE LA COMMUNE

Après étude par article, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget 2016 établi par Monsieur le Maire, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

- **Dépenses : 391 890.19 €**
- **Recettes : 391 890.19 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses : 51 473.25 €**
- **Recettes : 51 473.25 €**

Délibération n°19 /2017

ADMISSION EN NON-VALEUR DE FACTURES NON PAYEES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le comptable de la Trésorerie de Courville sur Eure, expose qu'il n'a pu recouvrer des titres concernant :

Le budget de l'eau, pour un montant de 203.82 €,

Le Conseil Municipal donne son accord pour que ces sommes soient mises en créances irrécouvrables et ne met pas obstacle à l'exercice des poursuites ultérieures à l'encontre des redevables. L'admission en non-valeur n'éteint pas la dette du redevable et ne doit pas être confondue avec la remise de la dette.

Les crédits nécessaires ont été ouverts au budget

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire

- ✓ Un dépôt sauvage de terre a été effectué sur la commune, une lettre recommandée a été envoyée

- ✓ Monsieur le maire a été contacté concernant un terrain communal, les demandeurs ont proposé de le louer. Un rendez-vous est pris, il faudra voir pour un bail si besoin

François PELTIER :

- ✓ Voir pour les lignes blanches aux intersections